

Tableau des lois sur l'ESS dans le monde
(« économie sociale et solidaire » (ESS) / « économie sociale » / « économie solidaire »)
Un mouvement mondial de reconnaissance par la loi avec un foisonnement entre 2008 et 2013 !

CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)
ASIE						
Corée du sud	Économie sociale	<i>«L'économie sociale fait référence à des activités économiques alternatives sur base de la primauté de l'homme plutôt que du capital et de la primauté de l'esprit de coopération et de réciprocité plutôt que de l'esprit individualiste. »</i> (Définition de l'association des municipalités pour l'économie sociale) ¹	entreprises sociales entreprises villageoises coopératives entreprises de self-sufficiency	A partir de 2006, le Forum social coréen organise des sessions sur l'économie sociale. NB : loi de promotion d'entreprise sociale 2006, fin 2012 : 1263 entreprises sociales (peuvent être détenues par des entreprises privées). A partir de 2011, le concept d'économie sociale reprend de la vigueur : - fin 2011 : politiques municipales lancées pour la promotion de l'économie sociale par le maire de Séoul et établissement du Centre d'économie sociale de Séoul ; de nombreuses municipalités appuient la création de réseaux d'acteurs - 2013 : création du forum des députés de l'économie sociale ¹	/	décrets sur l'économie sociale : - arrondissement de Sung-Bunk de Séoul (entre 2011 et 2013) -province de Chung-Nam en 2012
Népal	Economie sociale et solidaire « Social solidarity economy »		Cooperatives, mutual benefit societies, associations, social enterprises, federations, community-based organizations, foundations 300 000 organisations ²			

¹ « La construction sociale de l'économie sociale en Corée du sud », page 9, Eric Bidet et Hyungsik Eum, Colloque ADDES, 22 octobre 2013

² Public Policy for Social and Solidarity Economy, A Case Study from Nepal, février 2013

CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)
AFRIQUE	<i>Economie sociale, Economie sociale et solidaire (ESS)</i>		Il existe 400 000 entreprises de l'ESS dans le bassin méditerranéen, qui représentent 6 millions d'emplois. (source réseau Esméd – 2010)	<p>19-21 octobre 2009, Johannesburg : la Conférence régionale « L'Économie sociale – Réponses de l'Afrique à la crise » a conduit à l'adoption du « Plan d'action pour la promotion des entreprises et des organisations de l'économie sociale en Afrique » International Labour Organisation's conference on "The Social Economy – Africa's response to the global crisis"</p> <p>Mars 2013 : naissance du réseau maghrébin de l'ESS, Maghreb-ESS³. Il regroupe le Tunisie, l'Algérie et la Maroc. Il voudrait s'ouvrir aux organisations lybiennes et mauritaniennes. Ces principes fondamentaux : - la primauté de la personne et de l'objet sur le capital, - autonomie de gestion et indépendance par rapport aux pouvoirs publics - consécration de l'essentiel des excédents à la réalisation d'objectifs de développement durable, solidaire et d'intérêt général</p> <p>Mai 2013 : MedESS, forum réunissant 600 acteurs de 15 pays, cette initiative a pour vocation de lancer la construction d'un éco-système méditerranéen favorable au développement des acteurs de l'ESS, de décloisonner les secteurs et les territoires. http://www.medess.org/</p>		
Cameroun	Economie sociale			juillet 2013 : 1ères journées nationales de l'économie sociale lancée par le ministre des PME, de l'économie sociale et de l'artisanat	<u>projet de loi</u> sur l'économie sociale courant fin 2012. N'a pas pu aboutir à cause d'une crise politique ⁴	
Afrique du Sud	ESS		Loi sur les coopératives en 2005	La nouvelle politique macroéconomique, « New Growth Path » en 2010 souligne l'importance de l'ESS (concerne l'emploi). ⁵	A venir ?	
Algérie			326 associations nationales (sur un total de 2017) 6205 associations locales (sur 92627) 32 mutuelles nationales coopératives agricoles et d'accès au logement 15 à 20 fondations (6)	L'Etat a créé une agence de développement social pour aider à l'essor de l'ESS.		

³ Recma, revue internationale de l'économie sociale, n°329, page 18

⁴ Reliess

⁵ Forum International de l'ESS, FIESS 2011

CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)
Mali	ESS (économie solidaire)		sociétés coopératives, mutuelles sociales, institutions de finance solidaire, associations, des nouvelles formes d'entreprises sociales émergentes	<p>- création de la direction nationale de la Protection sociale et de l'Économie solidaire au sein du ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées</p> <p>- 2003 : création par les acteurs de la société civile du Réseau national d'appui à la promotion de l'ESS (RÉNAPÉSS).</p> <p>En 2009-2010, le ministère conviait la société civile à élaborer avec lui une Politique nationale pour l'ESS. 1^{ère} du genre sur le continent africain, cette politique représente une avancée significative. Le document était en cours d'adoption en 2011 au niveau du gouvernement.⁶</p> <p>La Politique nationale pour l'ÉSS vise à <u>améliorer le cadre institutionnel, législatif et réglementaire</u>, à développer l'entrepreneuriat social, à renforcer la coordination et les mécanismes de suivi et d'évaluation des entreprises sociales et à promouvoir l'accès aux biens et services produits par les acteurs de l'économie sociale.⁷</p>		
Maroc	Economie sociale (économie solidaire)		50 000 associations 7000 coopératives Une cinquantaine de mutuelles ⁸	<p>2002 : introduction dans le gouvernement d'un département ministériel chargé de l'économie sociale. Il est aujourd'hui placé sous la tutelle du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale.</p> <p>2005 : l'initiative nationale pour le développement humain reconnaît l'ESS et a pour objectif d'en favoriser le développement.</p> <p>juin 2013 : le ministère des Affaires générales et de la gouvernance a élaboré une <u>nouvelle stratégie nationale en vue de favoriser l'émergence «d'une économie sociale performante et structurée»</u>. Le département de Najib Boulif veut ainsi gagner une plus forte adhésion des populations actives à l'économie solidaire en portant le taux de pénétration des coopératives à 7,5% à l'horizon 2020 au lieu de 3,1% à ce jour (passer de 50000 à 175000 salariés)</p> <p>Mme Fatema Marouane est Ministre de l'artisanat et de l'ESS</p>		

⁶ Etudes de cas maliens, FIESS 2011, Mamadou GOÏTA et Madani Koumare.

⁷ Mali, Bolivie et Espagne Nouvelles perspectives pour l'économie sociale, Roch Harvey, Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), avec la collaboration de Samuel Barco, Confédération d'entreprises pour l'Économie sociale d'Andalousie, Rafael Chaves Institut universitaire d'économie sociale et coopérative - Université de Valencia et Sophie Clerc, comité de rédaction, <http://www.mediak.ca/mali-bolivie-et-espagne-nouvelles-perspectives-pour-leconomie-sociale.aspx>

⁸ ESS au Maghreb, réalités et perspectives, 1^{er} éléments du rapport IPEMED, Institut de prospective économique du monde méditerranéen, Amal Chaveau, mai 2013, MedESS

CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)
<i>AMERIQUE</i>						
<i>Amérique du Nord</i>						
Canada – Québec	Economie sociale	<p>L'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou services et qui sont exploités conformément aux principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité - elle n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics [...] - gouvernance démocratique par les membres - aspire à une viabilité économique - interdiction de distribuer les surplus générés par les activités ou une distribution aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise - en cas de dissolution, le reliquat des biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables <p>(article 3 de la loi 10/10/13)</p>	<p>Représente : 125 000 emplois 7 à 8% du PIB</p> <p>coopératives, mutuelles, associations dotée de la personnalité juridique</p> <p>≠ des organisations communautaires qui ne se considèrent pas de l'ESS</p>	<p>La loi d'octobre 2013 prévoit un plan d'action en économie sociale qui sera adopté par le gouvernement au plus tard le 1^{er} avril 2014. Il a pour objectif de soutenir le développement et la promotion de l'économie sociale au Québec.</p> <p>La loi prévoit aussi la Table des partenaires en économie sociale, qui conseille le ministre sur toute question en la matière.</p>		<p>Loi 10 octobre 2013</p> <p><i>La toute dernière loi à ce jour !</i></p>

CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)
<i>Amérique du Sud</i>	économie solidaire, économie populaire ...			L'Amérique Latine et les Caraïbes constituent une région très dynamique en la matière : citée parfois dans la constitution-même, l'économie solidaire constitue un vivier d'emplois important.		
Colombie				Politique publique pour l'ESS adoptée par le Conseil de Médellin en 2011 ⁽⁴⁾		Loi adoptée en 1998 ⁽⁴⁾
Brésil	Economie solidaire, ESS		<p>1 - les « emprendimientos » solidaires (entreprises constituées de différentes façons, qui sont la propriété des travailleurs) et qui « réalisent de façon associative et coopérative des activités économiques de production, prestation des services, commercialisation et finances et consommation » en 2007 : 22 000, 1,6 millions d'associés, plus de 500 000 postes de travail » (PIÑEIRO, 2011, p.247).</p> <p>2 - organisations civiles d'appui et de promotion de l'ESS : ONG's, universités, entités sociales, incubateurs d'entreprises plus de 220 000 ONG</p> <p>3 - organismes de l'Etat responsables des programmes politiques d'ESS (municipalités entre autres).</p> <p>4 - initiatives et structures de représentation et articulation politique des acteurs et groupes de l'économie solidaire qui ont leur place dans les mouvements syndicaux, les incubateurs, les entités de crédit solidaire, les réseaux d'échanges et surtout les forums locaux et régionaux.⁹</p>	Création d'un secrétariat (Ministère) d'État a l'Économie Sociale et Solidaire confié à Paul Singer, théoricien brésilien de l'économie solidaire, mis en place en 2002 par Lula. ⁽⁹⁾	<u>Projet de loi sur l'économie solidaire, d'initiative populaire</u> (en cours décembre 2012) : Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont entrepris une vaste mobilisation autour d'une proposition de projet de loi. Dans cette perspective, ils ont publié un pamphlet pour inciter la population brésilienne à signer une pétition et exprimer leur appui afin qu'un projet de loi pour l'économie solidaire soit soumis au Congrès. Il résume l'impact qu'aurait la loi, ce qu'est l'économie solidaire et pourquoi et comment participer dans la campagne de mobilisation.	Loi d'économie solidaire de l'Etat de Bahia (<15/12/11)

⁹ réf Francisco Ramirez Roads, 2013

CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)
Equateur	Economie populaire et solidaire	bien-être et bien commun	unions domestiques, travailleurs autonomes, les familles - finance solidaire : coopératives de crédits, banques communales, caisses d'épargne	L'économie populaire et solidaire est inscrite dans la nouvelle Constitution de 2008.		Loi 16 février 2012 sur l'économie populaire et solidaire et le secteur financier populaire et solidaire
Mexique	ESS (économie sociale)			En 2005, le Conseil Mexicain de l'économie sociale voit le jour.		Loi d'ESS publiée le 23 mai 2012 réformée le 11 juin 2013
Honduras						Loi adoptée ⁽⁴⁾ a priori en 1985 La 1^{ère} du genre !
République Dominicaine	Economie solidaire, économie populaire			Constitution du Réseau d'organisations d'économie solidaire (REDESOL) (acteurs ESS) La nouvelle constitution promulguée en janvier 2010 reconnaît l'économie solidaire et l'économie populaire. ¹⁰	<u>Projet de loi</u> sur l'économie solidaire soumis au Congrès national de novembre 2010	
Argentine	Economie sociale		-Coopératives ; -Mutuelles ; -Associations : "cooperadoras", ONG et organisations de base (mouvements dans les quartiers populaires) - usines récupérées : structures innovantes qui fonctionnent dans un système coopératif. Formelles ou informelles : cantines, potagers communautaires, petites entreprises de production ou des services créées par des organisations de chômeurs ou de travailleurs dans des conditions précaires.		<u>Elaboration d'une loi provinciale</u> sur l'économie solidaire, à venir spécifiquement pour la province de Santa Fe (avril 2012) ⁽⁴⁾	

¹⁰ 30 mai 2011, réf « Reformas Legislativas en el Derecho Social y Solidario Iberoamericano » Fundación Divina Pastora, Fundación Iberoamericana de Economía Social/FUNDIBES

CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)
Bolivie	Economie solidaire	Les organisations solidaires sont un ensemble d'organisations d'initiative privée qui développent des finalités de bénéfice collectif ou social et ont pour principes communs l'adhésion libre, la démocratie, l'absence de bénéfice individuel, le développement de la personne et l'indépendance en face de l'État.	Emploie 35% des salariés au niveau national	<p>- Cadre législatif :</p> <p>Le préambule de la constitution reconnaît la composition plurielle du pays. L'État favorise l'organisation économique communautaire. Il entend aussi reprendre un rôle plus actif dans le développement de l'économie solidaire en soutenant les organisations paysannes et les associations de petits producteurs ou artisans. Dans la constitution, on trouve également le Plan national de développement « Pour bien vivre », qui propose un État social communautaire.</p> <p><i>"L'économie plurielle articule différentes formes d'organisation économique sur les principes de complémentarité, de réciprocité, de solidarité, de redistribution, d'égalité, soutenabilité, d'un équilibre, d'une justice et de transparence. L'économie sociale et communautaire complétera l'intérêt individuel avec le fait de vivre bien en collectif."</i></p> <p>- décembre 2010 : l'élaboration de la Stratégie nationale de l'économie solidaire et du commerce équitable, confère à l'économie solidaire une place à part entière dans l'économie et la politique actuelle. Élaborée conjointement avec la société civile, dont le Movimiento de economía social y comercio justo en Bolivie, cette stratégie comporte plusieurs axes d'intervention, incluant : commerce équitable, technologie appropriée, incidence politique et institutionnelle, système de certification et systèmes financiers solidaires.</p> <p>Le Ministère du Commerce Intérieur et des Exportations a décidé d'intégrer l'économie solidaire dans toutes les politiques publiques, selon sa stratégie nationale pour l'économie solidaire et le commerce équitable, qui repose sur un document central l'avant-projet de Loi de Commerce équitable en discussion dans les organisations productrices. En attendant, l'élaboration d'un document complémentaire permettra d'appliquer le contenu de l'avant-projet mentionné avant le vote de la loi sur la stratégie globale, cette proposition doit nécessairement être soumise à discussion et validation de la part de toutes les organisations sociales impliquées dans le commerce équitable. Ce processus était sous la responsabilité du Ministère de Développement Productif et d'Économie Plurielle à travers du Vice-ministère du Commerce Intérieur et d'Exportations¹¹</p>		

¹¹ Laura Ramirez, Ressources Solidaires, 2013

CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)
<i>EUROPE</i>	<i>Economie sociale</i>	<ul style="list-style-type: none"> - primauté des personnes et du travail sur le capital - intérêt collectif / intérêt général - affectation des excédents à la poursuite des finalités sociales - système démocratique de prise de décision 		<p><i>La résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur l'économie sociale constitue un texte déterminant en matière d'institutionnalisation du dialogue entre l'État et les acteurs sociaux. Elle invite les États membres « à inclure l'économie sociale et ses interlocuteurs (les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations) dans leur législation et leurs politiques [...] » (rapport Toia). Les comptes satellites étaient testés dans 5 pays européens (mai 2011)¹²</i></p> <p>Social Economy Europe, constitué en 2000 (CEP-CMAF), regroupe les acteurs de l'économie sociale.</p>		
Belgique – Wallonie	Economie sociale	<p>Le décret consacre 4 principes d'éthique de l'économie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit; - autonomie de gestion; - processus de décision démocratique; - primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus 		<p>Une instance de représentation du secteur a été mise en place pour 4 ans: CONCERTES.</p> <p>un Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES) a été institué au sein du Conseil économique et social de la Région wallonne.</p> <p>A partir de janvier 2009, le Département du Développement économique a été doté d'une Direction de l'Economie sociale.</p>	/	<p>décret 20 novembre 2008</p> <p>1^{ère} réglementation en Europe sur l'économie sociale !</p>
Espagne	Economie sociale	<p>L'économie sociale est constituée par les entreprises qui cherchent soit l'intérêt collectif de leurs membres, soit l'intérêt général économique et social, ou les deux. Ce cadre juridique ne se substitue pas aux cadres qui régissent les différents statuts des entreprises de l'économie sociale.</p> <p style="text-align: right;"><i>(... suite)</i></p>	<p>La loi définit les entités de l'économie sociale : les coopératives, les mutuelles, les fondations et les associations, les sociétés professionnelles, les entreprises d'insertion et les entités privées réalisant « une activité économique et d'entreprise » (empresarial), dont les règles de fonctionnement répondent aux 4 principes, et qui sont dans le registre des entités de l'économie sociale.</p>	<p>La Constitution espagnole de 1978, cite des organisations de l'économie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le droit d'association (article 22) - le droit de fondation (article 34) - les sociétés coopératives (article 129.2) <p>Des régions, les Communautés autonomes, ont mis en place d'importantes politiques de soutien de l'économie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les réformes des Estatutos de autonomía, les lois constitutionnelles de régions qui ont inclus entre 2006 et 2008 des références explicites à l'économie sociale et à son soutien par les gouvernements régionaux d'Andalousie, de Valence, de Catalogne, de Castille-Leon et d'Aragon. <p style="text-align: right;"><i>(... suite)</i></p>	/	<p>Loi 29 mars 2011 consensus politique : 326 votes pour, une abstention et aucun vote contre ni aucune opposition sociale ou entrepreneuriale publiée le 30 mars 2011</p>

¹² <http://www.recma.org/node/1288>

Espagne (suite)		Cette loi définit les 4 principes directeurs de l'économie sociale : - primauté des personnes et de la finalité sociale sur le capital - affectation des résultats en fonction du travail apporté et, le cas échéant, à la finalité sociale objet de l'entreprise - promotion de la solidarité interne et avec la société - indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics	45 093 organisations (Esmmed 011) 2 379 994 salariés (Esmmed 011)	- des politiques concertées de grande portée entre l'administration publique et le secteur, et parfois les syndicats, ont été développées dans plusieurs régions : - les Pactes pour l'économie sociale d'Andalousie (2002-5, 2006-10) ; - le Plan régional d'économie sociale de Murcie (2009-11) - les Plans Directeurs de développement de l'économie sociale des Îles Baléares (2002/04, 2007/08) ¹³ - 1992 : création de la CEPES, Confédération Espagnole des Entreprises de l'Économie Sociale		
Grèce	Economie sociale et entrepreneuriat social	bénéfice collectif et intérêt social. - priorité des individus et du travail sur le capital ... - application d'un système démocratique de prise de décision	- social cooperative entreprises (loi de 2011), associations - limited liability social cooperatives (loi de 1999) - entités juridiques qui cumulent les critères de la loi : bénéfice social...	Un registre général de l'économie sociale a été créé en février 2012.		Loi sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social, entrée en vigueur le 30 septembre 2011
Belgique – Bruxelles	Economie sociale	Reprend les 4 principes du décret wallon de 2008.				Ordonnance du 26 avril 2012
Portugal	Economie sociale	Les activités ont pour finalité la poursuite de l'intérêt général. - primauté des personnes et des objectifs sociaux - adhésion et participation libres et volontaires, - gestion démocratique des instances par les membres - respect de valeurs de solidarité, égalité, non-discrimination ... - gestion indépendante des autorités publiques - affectation des excédents à la poursuite des finalités	- coopératives, - associations, - institutions privées de solidarité sociale, - mutuelles (sociétés de secours mutuel) - organisations sociales religieuses (les misericordias) - entreprises qui respectent les principes directeurs de l'économie sociale 8815 organisations 101 000 emplois (Esmmed 2011)	La Constitution de 1976 mentionne, à côté des secteurs public et privé, le secteur coopératif. Rebaptisé après la réforme constitutionnelle de 1989 « secteur coopératif et social », il englobe les moyens de production tenus et gérés par des organismes de type mutualiste visant à la solidarité sociale et sans but lucratif. ¹⁴ Depuis une loi de 1997, les villes doivent mettre en place les Rede Sociale, qui sont une instance de dialogue et de concertation. Elles formalisent le dialogue entre pouvoirs publics, organisations sociales et société civile. Elles ont pour objectif de favoriser une co-construction des politiques et des dispositifs en faveur de la cohésion sociale. ¹⁵ 2010 : création du Conseil supérieur de l'économie sociale		Loi cadre de l'Économie Sociale du 15 mars 2013, adoptée à l'unanimité publiée le 8 mai 2013
Belgique – Flandres						Une réglementation a été adoptée <2013
CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)

¹³ la loi espagnole d'économie sociale, évaluation du point de vue de la politique publique Rafael Chaves <http://recma.org/node/1405>

¹⁴ Salazar Leite, João Pedro, Cases, Recma 320, mai 2011

¹⁵ <http://www.cases.pt>, http://www.essenregion.org/site/Portugal-l-economie-sociale-de-la,1041?id_mot=6

CONTINENT PAYS	CONCEPT, VOCABULAIRE	DEFINITION, CRITERES	ENTREPRISES CONCERNEES	POLITIQUE NATIONALE/ INSTITUTION PROPRE ORGANISATION REPRESENTATIVE DE L'ESS	PROJET DE LOI - EN COURS - A VENIR	LEGISLATION NATIONALE VOIRE REGIONALE (ETATS FEDERAUX)
France	ESS	<p>mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives: **</p> <p>1° un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ; 2° une gouvernance démocratique [...] 3° une gestion conforme aux principes suivants :</p> <p>a) les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ; b) les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. (en cas de liquidation ou dissolution, le boni de liquidation est dévolu soit à une autre entreprise de l'ESS...]</p>	<p>Entreprises qui mettent en œuvre des activités de production, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coopératives, - mutuelles - fondations - associations - sociétés commerciales, qui : <p>* respectent les 3 conditions** * recherchent une utilité sociale * appliquent des principes de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 20 % des bénéfices affectés à une réserve statutaire - au moins 50 % des bénéfices affecté au report bénéficiaire ainsi qu'aux réserves obligatoires - interdiction du rachat par la société d'actions ou de parts sociales <p>plus de 200 000 établissements 2 360 000 salariés</p>	<p>1981 : création de la Délégation interministérielle à l'économie sociale, devenue en 91 Délégation à l'innovation sociale et à l'économie sociale et en 2006 Délégation à l'innovation à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale. 1984-86 : Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire 2000-02 : Secrétariat d'Etat à l'économie sociale 2006 : création du Conseil supérieur de l'économie sociale, devenu « CSESS » en 2010. avril 2010 : rapport Francis Vercamer sur l'ESS mai 2012 : Ministère délégué à l'ESS, rattaché à Bercy, Benoît Hamon, Ministre délégué</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES) regroupe les entreprises, employeurs et organisations de l'ESS. Il a pour mission de fédérer les acteurs de l'ESS, de les représenter dans le dialogue avec les pouvoirs publics et la société civile et de promouvoir leur modèle entrepreneurial. Créée en 70 par les mouvements de l'ESS, le Comité National de liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives (CNLAMCA) est devenu le Ceges en 2001. - les CRESS, chambres régionales de l'ESS, sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale (et solidaire) de leur région - juin 2014 : création du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRE), à l'initiative des CRES(S) pour répondre à leur structuration en région et favoriser une reconnaissance de leurs actions au national. <p>juin 2011 Etats Généraux de l'ESS (acteurs)</p>	<p>- 24 juillet 2013 : projet de loi présenté par Benoît Hamon en Conseil des Ministres - 8 novembre 2013 : petite loi (1^{ère} lecture au Sénat) - examen prévu par l'Assemblée Nationale vers février/mars 2014</p> <p>A venir : 2014</p>	
Roumanie	Economie sociale			<p>La 1^{ère} mention législative du concept date de 2002, dans le cadre du vote du Plan national contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.</p> <p>Le ministère du travail, de la famille et des affaires sociales porte le projet de loi-cadre (10)</p> <p>Débat courant 2011/2012 entre une loi d'économie sociale et une loi sur l'entrepreneuriat social</p>	<p>2011 : projet de loi mort-né, caractérisé par une grande confusion entre économie sociale et responsabilité sociale des entreprises. octobre 2012 : le <u>projet de loi</u> en cours de rédaction et paraissait pouvoir être présenté fin 2012 pour adoption courant 2013.¹⁶</p>	
Luxembourg	Economie solidaire	Cette économie répond à une finalité d'intérêt général		2010 : se dote d'1 Ministre délégué à l'économie solidaire, Romain Schneider, au sein du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur	loi-cadre pour l'économie solidaire envisagée	

¹⁶ Site internet les régions agissent pour l'ESS <http://www.essenregion.org>